

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2017

Le 04 avril 2017, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 18 h 30. Monsieur Sébastien RENAUD excusé donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET, Monsieur Denis DESIRE excusé donne pouvoir à Monsieur Laurent DENEAUX. Monsieur Jean-Pierre DICONNE est secrétaire de séance.

Le Conseil municipal décide l'affectation anticipée du résultat du budget principal 2016 s'élevant à 2 559 035.59 € comme suit :

Affectation en recette du compte 1068 de la section d'investissement de 556 013.18 €.

Report en recette de fonctionnement ligne 002 de 2 003 022.41€.

Le Conseil municipal décide le maintien des taux des taxes locales pour 2017, soit :

Taxe d'habitation : 10.97 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.42 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.97 %

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du budget principal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 3 497 692.41 € en section de fonctionnement et de 2 906 598.18 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide la participation communale au FSL pour l'année 2017 à hauteur de 0.35 € par habitant.

Le Conseil Municipal décide la mise en concordance du calcul de l'indemnité des élus avec la modification du barème de correspondance indices bruts/indices majorés au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide d'offrir un cadeau à Madame Martine GARNIER à l'occasion de son départ en retraite.

Le Conseil municipal décide l'affectation anticipée du résultat du budget annexe « Locations assujetties à TVA » 2016 s'élevant à 30 403.61 € comme suit :

Report en recette de fonctionnement ligne 002 : 30 403.61 €

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2017 du budget annexe « Locations assujetties à TVA ». Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 47 859.46 € en section de fonctionnement et de 44 999.23 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Grand chalon une subvention au titre du Fonds d'Agglomération des Projets Communaux - Année 2017, au taux le plus élevé, soit 36 635€, pour le projet de Travaux d'aménagement des trottoirs de la rue Louis Verchère avec création d'un tronçon de réseau pluvial.

Le Conseil municipal, prend acte de la décision du Maires n° 09/2017

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,

B. DUPARAY